

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné (e)

Nom.....Prénom.....

Né(e) leà.....

Demeurant (adresse complète)

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, M.

Né(e) leà.....

Depuis le

Fait à

Le.....

Signature de l'hébergeant

Pièces à joindre :

- copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- un justificatif de domicile de l'hébergeant

DEMANDE de e-CNI

Le dépôt du dossier et le retrait de la CNI s'effectuent sur RDV obligatoire au : 04 77 27 40 00 (FEURS)

GAGNEZ DU TEMPS !

→ Faites votre pré-demande en ligne :
<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Le demandeur doit impérativement être présent lors du dépôt de la demande :

- Muni du n° de pré-demande ou de l'imprimé de demande complété **en NOIR**
- Muni de tous les justificatifs demandés : **originaux**

Le mineur doit être accompagné par le représentant légal détenant l'autorité parentale.

Besoin d'une carte d'identité ou d'un passeport ?

→ Vérifiez le titre exigé par le pays de destination :
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Documents obligatoires à fournir

Fournir originaux :

Consultez les pièces à fournir selon votre situation sur : www.service-public.fr

Le formulaire CERFA :

A retirer en mairie ou à remplir directement en ligne sur internet :
<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

pour une première demande :

- une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Ou** - votre passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans

Une photo d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur

Un justificatif de domicile de moins de 1 an : quittance de gaz, électricité ou téléphone, taxe foncière ou taxe d'habitation,
(les factures imprimées sur internet sont acceptées)

Ou

Pour les personnes majeures hébergées chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents : justificatif de domicile de moins de 1 an au nom de l'hébergeant + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement sur l'honneur (voir modèle au dos à recopier ou à compléter)

Pour les mineurs :

- La pièce d'identité du parent déposant la demande
- En cas de garde alternée : copie de la pièce d'identité + justificatif de domicile de l'autre parent
- En cas de divorce : le jugement définitif complet

En cas de renouvellement :

- l'ancienne carte d'identité
- Ou** - la déclaration de perte (formulaire à remplir sur place)
+ timbres fiscaux 25 € (achat en bureau de tabac ou en ligne :
<https://timbres.impots.gouv.fr>)
- Ou** - la déclaration de vol (en Gendarmerie)
+ timbres fiscaux 25 €

En cas de divorce et si l'épouse conserve son nom marital :

- le jugement de divorce mentionnant l'accord de l'ex-mari

En cas de veuvage : l'acte de décès du conjoint